

Le dossier – Les tumeurs choroïdiennes

Éditorial

Pour ce dossier consacré aux tumeurs choroïdiennes, une large place est donnée aux lésions pigmentées du fond d'œil (FO).



L. LUMBROSO-LE ROUIC
Service d'Ophtalmologie, Institut Curie, PARIS.

Les lésions nœviques sont les plus fréquentes et ne nécessitent qu'une surveillance en raison du risque de transformation (fort heureusement rare). D'autres lésions bénignes peuvent être observées et ont été décrites par le **Dr Villaret**, en particulier le parfois "impressionnant" mélanocytome qui n'a cependant qu'un risque très faible d'évolution.

Lorsque le tableau clinique est caractéristique, le diagnostic de mélanome pose rarement problème. Mais devant une petite lésion pigmentée du FO, le diagnostic différentiel entre nœvus et petit mélanome choroïdien n'est pas toujours aisé. Il est nécessaire d'identifier dès que possible une lésion maligne et les différents éléments pour la différencier d'une lésion non évolutive sont décrits par le **Dr Matet** afin de proposer, dès que nécessaire, le traitement approprié.

Malheureusement, une partie des patients atteints de mélanome vont présenter une atteinte secondaire dont le diagnostic et la prise en charge actuelle (nouvelles molécules et stratégies thérapeutiques) sont décrits de façon détaillée et exhaustive par les **Drs Piperno-Neumann** et **Rodrigues**.

Bien que bénin, l'hémangiome choroïdien circonscrit, tumeur extrêmement rare, peut entraîner un retentissement fonctionnel qui nécessite alors la réalisation d'un traitement dont le choix optimal entre PDT et irradiation à faible dose est détaillé par le **Dr Nahon-Esteve**.

Comme pour tous les cancers rares, la prise en charge d'un patient atteint d'une pathologie tumorale maligne oculaire se fait désormais, depuis plusieurs années, dans le cadre d'un réseau national qui, pour le mélanome de la choroïde, s'appelle MELACHONAT. Il s'agit de plusieurs centres répartis sur tout le territoire national (centres de compétences et centres labellisés reconnus par l'INCa). Le but est de proposer à tous les patients atteints une prise en charge homogène au niveau national. Outre la réalisation des traitements des tumeurs malignes, des avis peuvent aussi être demandés auprès de l'un de ces centres spécialisés pour les cas de diagnostic difficile afin de discuter une prise en charge précoce.

Très bonne lecture !